



À Paris, le 23 mars 2022

APRÈS LES MOTS ET LES DISCOURS, DES ACTES !

Notre démarche commune, initiée le 15 février, visant à l'ouverture de négociations sur nos statuts de greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires (DSGJ) dans un cadre transparent pour s'assurer de la sincérité des échanges, avait déjà eu plusieurs effets.

Tout d'abord, le 23 février dernier, le directeur des services judiciaires (DSJ) avait répondu à notre déclaration liminaire commune que « l'administration rentrera dans le cadre légal et s'attachera à le respecter ».

Notre initiative avait très vraisemblablement bousculé les plans de l'administration et de son syndicat maison. S'en est suivie une l'annonce surprise de 21,15 millions d'euros d'indemnitaires à destination des greffiers et DSGJ.

Pour s'assurer de la transparence et d'une négociation réelle, nous avons mis la ministre de la transformation et de la fonction publique en copie de notre courrier de demande d'ouverture de négociations.

Celle-ci a répondu à chacune de nos organisations syndicales, individuellement, par courrier du 16 mars 2022, que vous trouverez joint au présent.

La ministre évoque « l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des corps spécifiques des services judiciaires » quand nous demandons des négociations statutaires.

Nous ne serons dupes d'aucune annonce : renvoyée au gouvernement et à la majorité issus des prochains scrutins nationaux, le calendrier et les termes ne sont pas anodins.

Nous tenons à ré-affirmer que, quelle que soit la majorité issue des prochains scrutins, quels que soient les responsables de la DSJ et des ressources humaines des greffes, nous poursuivrons notre démarche pour l'amélioration conséquente des missions et des grilles des corps spécifiques des services judiciaires.

Vous pouvez compter sur nous pour que tout cela ne se transforme pas en une nouvelle mascarade !



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le **16 MARS 2022**

Nos références MEF-D22-02869
Vos références : Votre courriel du 15 février 2022

Cher

Monsieur le secrétaire général,

Vous avez bien voulu me transmettre une copie du courrier que vous avez adressé à Monsieur Paul Huber, directeur des services judiciaires, concernant l'ouverture de négociations relatives à l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des corps spécifiques des services judiciaires, à savoir des greffiers des services judiciaires et des directeurs des services de greffe judiciaires.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et j'ai demandé à Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'Administration et de la Fonction publique, de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très sincèrement,
Amélie de Montchalin*

Amélie de MONTCHALIN

Monsieur Cyril PAPON
Secrétaire général CGT des chancelleries
& services judiciaires
cyril.papon@cgt-justice.org



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07